



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 27 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 21 septembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 40

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL est représenté par Alain COUPEAUX son suppléant, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Sandrine BRASIL, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Pascal COTARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE

Était absente excusée : Alain QUEHE.

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, David PICCAND, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230927-27 : FIN_ DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2023 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DECHETS-RECYCLABLES, DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE PSLA CAUMONT SUR AURE, BUDGET ANNEXE BAT RUE DE VIRE ET BUDGET ANNEXE PSLA VA-VB

1.Décision modificative n°2 budget principal

Dans le cadre de cette décision modificative n°2, il est proposé d'ajouter **les crédits nouveaux** suivants :

Dépenses de fonctionnement :

- 1 400,00€ supplémentaires sur la nature 65548 afin de remplacer un lampadaire accidenté,
- 3 800,00€ sur la nature 6161 au vu de l'augmentation des cotisations d'assurances
- 12 670,00€ sur la nature 6162, les crédits pour l'assurance décennale des travaux à la Maison des services aux publics de Villers Bocage n'ayant pas étaient inscrits au budget.
- En prévision du déficit du budget annexe BAT RUE DE VIRE, il est proposé de voter 40 000,00€ de crédits sur la nature 6521.

Recettes de fonctionnement :

- Pour faire suite à la notification du FPIC qui prévoit une dotation supérieure au montant attendu lors de l'élaboration du budget, il nécessaire d'inscrire 191 383,00€ de recettes supplémentaires sur la nature 73223.

Section d'investissement :

- Il convient d'inscrire 350 000,00€ en recettes d'investissement au chapitre 041 nature 2031 ainsi qu'en dépenses d'investissement au chapitre 041 nature 2313 afin de réaliser les opérations comptables nécessaires à l'intégration des frais de maîtrise d'œuvre.
- Il est proposé d'inscrire 300 000 € en recettes d'investissement afin de disposer de la possibilité de recourir à l'emprunt en fin d'exercice si cela s'avère nécessaire en fonction de l'avancée de nos projets d'investissement

Dans le cadre de cette décision modificative n°2, il est également proposé de **modifier l'affectation de crédits** votés lors du Budget Primitif. **Ces opérations n'entraînent aucune dépenses ou recettes supplémentaires :**

- Transfert de l'imputation de l'étude sur le devenir de la piscine intercantonale de Villers-Bocage en section d'investissement sur les conseils de notre trésorier. Les dépenses de fonctionnement sont réduites de 35 460 € et les dépenses d'investissement augmentées du même montant. Les subventions relatives à cette étude sont également transférées en section d'investissement.
- Pour les mêmes raisons, transfert des dépenses et des recettes relatives à l'étude mobilité en section d'investissement pour 40 000 € en dépenses et 17 500 € en recettes.
- Au vu des économies réalisées sur l'entretien de terrains, il est proposé de réduire les crédits de fonctionnement de 30 000.00€ pour les inscrire en investissement avec pour objectif la plantation d'arbres et arbustes à différents endroits du territoire. Cette action environnementale s'inscrit dans les actions du PCAET.

Enfin, il est proposé d'annuler les crédits prévus lors du Budget Primitif pour la réalisation de l'étude sur la filière bois-énergie car le service dispose déjà des données nécessaires pour inciter au développement de cette filière. Cela permet de réduire les dépenses de fonctionnement de 29 540 €.

L'équilibre de la présente décision modificative est obtenu par :

- L'augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section

d'investissement de 224 763,00€,

- L'inscription de 463 053,00€ supplémentaires en réserve d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
65-65548 Remplacement lampadaire	+1 400,00€	73-73223 FPIC	+191 383,00€
011-6161 Assurance multirisques	+3 800,00€	74-74718 FNADT Etude piscine	-17 500,00 €
011-6162 Assurance dommages ouvrages	+12 670,00€	74-74758 Participation SIVU Etude	- 8 750,00 €
65-6521 Déficit Bat rue de Vire	+40 000,00€	74-7478 Subvention étude mobilité	-17 500,00 €
011-617 Etude piscine	-35 460,00€		
011-617 Etude mobilité	-40 000,00€		
011-61521 Terrains	-30 000,00€		
011-617 Etude filière bois énergie	-29 540,00€		
023-023 Virement à la section d'investissement	+224 763,00€		
Total dépenses de fonctionnement	147 633,00€	Total recettes de fonctionnement	147 633,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
041-2313 Intégration comptable frais d'études	+350 000,00€	041-2031 Intégration comptable frais d'études	+350 000,00€
136-2031 Etude piscine	+35 460,00€	16-1641 Emprunt	+300 000,00€
201-2031 Etude mobilité	+40 000,00€	13-1311 FNADT Etude piscine	+ 17 500,00 €
113-2121 Plantations d'arbres et arbustes	+30 000,00€	13-13158 Participation SIVU Etude	+ 8 750,00 €
		13-1318 Subvention étude mobilité	+ 17 500,00 €
23-2313-Construction	+463 053,00€	021-021 Virement de la section de fonctionnement	+224 763,00€
Total dépenses d'investissement	918 513,00 €	Total recettes d'investissement	918 513,00€

2. Décision modificative n°2 budget annexe Déchets-Recyclables

Dans le cadre de la décision modificative n°2 du budget annexe Déchets-Recyclables, il est proposé de voter les crédits suivants :

Section de fonctionnement :

- Ajout de 30 000 € sur la nature 611. Les prestations réalisées sur les déchèteries au mois de décembre 2022, ayant été facturées début 2023, ont une incidence sur le budget initialement prévu. Il est donc nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires équivalents au montant de ces prestations.
- Ajout de 25 000 € sur la nature 6156. La régularisation de la situation avec l'entreprise EMZ, titulaire du marché pour les tambours et abris bacs, nous a conduit à devoir régler d'anciennes factures restées en souffrances. Ce montant est venu impacter le budget initialement prévu pour la maintenance. Il faut donc réajuster en conséquence.
- Une des BOM du service (DS) a été vendue en août pour 44 321 €. Cette recette, supérieure aux attentes, nous conduit à augmenter de 14 321 € les recettes prévues en produits de cessions et à augmenter de 1 600 € les frais de courtage associés à cette vente.

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par :

- La diminution de 42 279 € des crédits prévus en dépenses exceptionnelles.

Section d'investissement :

- Un des emprunts souscrit pour réaliser des travaux sur les déchèteries a été transféré au SEROC au 1^{er} janvier. Sur la 1^{ère} échéance réglée par le SEROC, une partie correspondait

à des emprunts de 2022, date à laquelle PBI disposait de la compétence. Afin de rembourser cette partie au SEROC, il y a lieu d'augmenter de 1 907 € les crédits prévus en remboursement d'emprunts.

- Augmentation de 32 480 € des recettes de FCTVA

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par l'inscription de crédits sur l'opération 308 – Acquisition BOM, pour un montant de 30 573 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011-611 Prestations déchèteries décembre	+30 000,00€	77-775 Produits de cessions	+14 321,00€
011-6156 Régularisation EMZ	+25 000,00€		
011-6222 Commissions vente BOM	+1 600,00€		
67-678 Autres charges exceptionnelles	-42 279,00€		
Total dépenses de fonctionnement	14 321,00€	Total recettes de fonctionnement	14 321,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16-1641 Emprunts	+1 907,00€	10-10222 FCTVA	+32 480,00€
308-2182 Matériel de transport	+30 573,00€		
Total dépenses d'investissement	32 480,00€	Total recettes d'investissement	32 480,00€

3. Décision modificative n°1 budget annexe PSLA Caumont sur Aure

La présente décision modificative a pour objet :

- De prévoir l'intégration des frais d'études liés aux travaux de construction du PSLA de Caumont-sur-Aure pour un total de 57 000 € en dépenses et recettes d'investissement,
- D'augmenter de 230 € les crédits au chapitre 67 afin de procéder à l'annulation de titres sur exercices antérieurs,
- D'augmenter de 6 000 € les crédits prévus en recettes d'emprunts afin d'assurer le financement de l'opération de construction,
- D'inscrire 5 579 € en recettes d'investissement afin de constater le remboursement de taxe d'aménagement versé par l'Etat

L'équilibre de cette décision modificative est obtenu par :

- L'inscription d'un emprunt de 230 € supplémentaires en revenus des immeubles,
- L'inscription de 11 579 € de crédits supplémentaires en dépenses d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
67-673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+230,00€	75-752 Revenus des immeubles	+230,00€
Total dépenses de fonctionnement	+230,00€	Total recettes de fonctionnement	+230,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
041-2313 Intégration comptable frais d'études	+57 000,00€	041-2031 Intégration comptable frais d'études	+57 000,00€
		16-1641 Emprunts	+6 000,00€
21-2131 Travaux	+11 579,00€	23-2313 Remboursement TA	+5 579,00€
Total dépenses d'investissement	68 579,00€	Total recettes d'investissement	68 579,00€

4. Décision modificative n°1 budget annexe BAT Rue de Vire

La présente décision modificative a pour objet :

- De prévoir une participation du budget principal pour combler le déficit 2023 du budget annexe estimé aujourd'hui à 40 000 €. Ce déficit est dû à la notification d'une subvention du Conseil Régional pour la construction du bâtiment inférieure aux attentes.
- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation des écritures comptables d'intégration des travaux de construction du bâtiment

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011-6288 Autres services extérieurs	+40 000,00€	75-7552 Prise en charge déficit budget annexe par le budget principal	+40 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement	40 000,00€	Total recettes de fonctionnement	40 000,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
041-2132 Immeuble de rapport	+1 400 000,00€	041-2313 Constructions	+ 1 400 000,00€
Total dépenses d'investissement	1 400 000,00€	Total recettes d'investissement	1 400 000,00€

L'équilibre de la présente décision modificative est obtenu par l'inscription de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement.

5. Décision modificative n°1 budget annexe PSLA VA-VB

La présente décision modificative a pour but d'ajuster la répartition des crédits entre les chapitres 23 et 21 en dépenses d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
21-2184 Mobilier	+ 2 618,00€		
21-2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 1 400,00€		
23-2313 Constructions	- 4 018,00€		
Total dépenses d'investissement	0,00 €	Total recettes d'investissement	0,00 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote d'Yves PIET) décide :

▪ **D'APPROUVER :**

- la décision modificative n°2 pour l'exercice 2023 du budget principal
- la décision modificative n°2 pour l'exercice 2023 du budget annexe Déchets Recyclables
- la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 du budget PSLA Caumont sur Aure
- la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 du budget BAT Rue de Vire
- la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 du budget PSLA VA-VB

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

